Cadre de vérification axé sur les risques Programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE)

Section 1 : Introduction

Objet du Cadre de vérification axé sur les risques

L'objet du Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) consiste à décrire le contexte de la responsabilisation et de la gestion des risques qui sert à administrer les paiements de transfert en tenant compte des risques, de la complexité des dossiers, de l'obligation de rendre des comptes quant aux résultats et de l'utilisation économique des ressources.

Le CVAR des RCE, qui prévoit les objectifs suivants, vise à garantir :

- qu'une diligence raisonnable est exercée en ce qui concerne les dépenses de fonds publics;
- que le programme est administré conformément aux modalités de l'entente de contribution du Conseil du Trésor et que les bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de ces modalités et s'y conforment;
- que les lois et les politiques pertinentes (p. ex. les articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Politique sur les paiements de transfert*) sont respectées;
- que la qualité de l'information que les gestionnaires du programme des RCE peuvent utiliser est pertinente et précise et qu'ils puissent s'en servir à des fins décisionnelles.

Contexte du programme

Le programme des RCE est un programme fédéral administré conjointement par les trois principaux organismes subventionnaires : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en collaboration avec Industrie Canada (IC).

Le Comité de direction des RCE composé des présidents des trois organismes subventionnaires et du sous-ministre d'Industrie Canada supervise la gestion du programme. L'administration courante est assurée par la Direction du programme des RCE, formée de membres du personnel des trois organismes subventionnaires. Le CRSNG héberge le programme des RCE.

Définition

Un <u>réseau</u> s'entend d'un groupe qui béné ficie d'un appui financier dans le cadre du programme des Réseaux de centres d'excellence. Les expressions « octroi » et « subvention » sont considérées comme des synonymes pour les besoins du présent document.

1 de 14

Section 2 : Rôles, responsabilités et relations

La *direction des RCE* se charge de l'administration quotidienne de la surveillance financière et opérationnelle continue, de la vérification de la conformité aux modalités et de la fiabilité des données relatives aux résultats. Elle accomplit d'autres activités importantes, dont :

Sélection des réseaux

Des concours périodiques permettent de renouveler les réseaux existants et d'en financer de nouveaux. Toutes les décisions en matière de financement sont fondées sur une évaluation indépendante des demandes par des groupes d'experts et des comités de sélection.

Surveillance et évaluation

La surveillance des octrois, une fonction permanente de la Direction du programme des RCE, vise à s'assurer que les fonds du RCE servent à produire les résultats escomptés. Ces activités de surveillance sont liées à la mesure continue du rendement et à l'évaluation des risques. De plus, les données recueillies dans ce contexte peuvent aussi servir de fondement aux évaluations périodiques du programme, qui ont lieu tous les cinq ans.

L'équipe de la *vérification interne du CRSNG* se charge d'effectuer des vérifications internes qui apportent l'assurance de la pertinence des pratiques de gestion des risques, des cadres de contrôle de la gestion et de l'information utilisée pour la prise des décisions relatives à tous ses programmes, dont les RCE.

Une équipe tripartite des Examens et enquêtes se charge de visiter périodiquement les universités canadiennes ou les centres de recherche, les instituts, les hôpitaux et les collèges afin de s'assurer que ceux-ci ont mis en place des pratiques financières saines et appropriées et se conforment aux lignes directrices des organismes subventionnaires (Guides des subventions et bourses des IRSC, Guide du chercheur du CRSNG, Guide des détenteurs de subventions du CRSH). La méthode de contrôle utilisée dans le cadre des visites d'examen est conforme au Protocole d'entente tripartite.

Des visites d'examen sont également effectuées pour les titulaires d'une subvention des Réseaux de centres d'excellence (RCE).

La responsabilité financière et la gestion de la subvention et du programme de recherche appartiennent aux *réseaux*.

Section 3 : Profil du programme

Origine et contexte

Le programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE) a été établi en 1989 à titre de projet pilote, dans le cadre de la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie, afin de resserrer les liens entre la recherche et la création de la richesse.

Au moment de son lancement, le programme des RCE a suscité une certaine controverse. Il comportait deux grands volets : (1) le « modèle de réseau distribué » et (2) le développement, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, d'applications pratiques à partir de programmes de recherche fondamentale. À ce moment-là, personne ne savait si ces fonctions ajouteraient de la valeur ou même si elles pourraient être mises en pratique. Le programme se voulait expérimental, et les approches adoptées par les différents réseaux face à la gestion, à la collaboration en recherche et aux interactions avec l'industrie variaient beaucoup. Le programme de recherche des RCE était pratiquement unique dans le monde¹. Le nombre de réseaux a beaucoup augmenté depuis (on en compte aujourd'hui 22), et les aspects jadis controversés sont désormais presque considérés comme allant de soi. Alors qu'il était difficile de trouver des programmes de type réseau, nous avons aujourd'hui les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Alors qu'il était considéré comme dangereux d'établir des liens étroits entre la recherche pure et l'industrie, le Conseil national de recherches encourage aujourd'hui les membres de son personnel à lancer des entreprises capables d'exploiter les résultats de ses recherches (ou du moins appuie leurs efforts en ce sens). Alors qu'il était jugé préférable pour les scientifiques de préserver leur indépendance, il y a maintenant des programmes qui encouragent la collaboration à l'échelle nationale. internationale et même intercontinentale. Le modèle des RCE est maintenant utilisé fréquemment au sein de la communauté mondiale des chercheurs.

Exécutants et coexécutants

Le Secrétariat des RCE, hébergé par le CRSNG, est le principal exécutant du programme et est secondé par deux autres organismes subventionnaires, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), et par Industrie Canada.

Les universités canadiennes, les hôpitaux et instituts de recherche affiliés, et certains consortiums industriels investissent eux aussi d'importantes ressources dans l'établissement et le maintien des réseaux. En tant que partenaires des réseaux, ils fournissent une contribution en espèces et en nature aux différents réseaux. Leurs représentants siège nt au conseil d'administration des réseaux ou aux comités de gestion de la recherche, ou les deux, et, dans certains cas, participent aux activités de recherche et de formation des réseaux. Ils jouent donc un rôle clé dans l'exécution du programme.

¹ Il y a cinq ans à peine, peu de scientifiques non canadiens avaient entendu parler du modèle de réseau distribué.

Versement des subventions

Le versement de la subvention est autorisé par le Comité de direction des RCE au nom d'un ou de plusieurs organismes subventionnaires. Sous réserve de la disponibilité de fonds et de progrès satisfaisants, et à la condition que le réseau continue d'adhérer aux politiques, modalités et conditions du programme, le versement des tranches subséquentes de la subvention est approuvé annuellement.

Dans le cas des réseaux administrés par une université, les fonds sont versés au centre administratif désigné de l'université hôte, suivant le calendrier normal de versement des subventions des organismes subventionnaires. Le réseau informe alors l'université hôte des sommes à répartir entre les établissements participants.

Dans le cas des réseaux non administrés par une université, les fonds sont versés sous forme d'arrérages mensuels au centre administratif du réseau, qui s'occupe de les répartir entre les établissements participants.

Ressources

Budget du programme des RCE	Total à ce jour Phase 1 (1988-1994) Phase 2 (1994-1999)	240,0 millions de dollars 190,8 millions de dollars
	Continu (par an) 1998-1999	47,4 millions de dollars
	1999 à ce jour	77,4 millions de dollars
Budget onérationnel des RCE	Continu (par an)	2.9 millions de dollars

Portée

Principales cibles

Les principales cibles sont les personnes et les organismes que le programme des RCE compte mobiliser pour obtenir les résultats désirés. Les professeurs d'université dont les travaux de recherche et les étudiants sont financés par les RCE ainsi que les partenaires des secteurs public et privé constituent les principaux maîtres d'œuvre que l'on mobilise pour garantir l'atteinte de ces résultats.

Autres intervenants

Les industries et organismes qui œuvrent dans les domaines couverts par les RCE bénéficient des résultats des travaux de recherche réalisés par les réseaux. Dans bien des cas, elles sont étroitement associées à la commercialisation des nouveaux produits, services ou processus ou à l'adoption de nouvelles pratiques et politiques découlant des travaux de recherche des RCE. Le programme des RCE pourrait même se répercuter sur le développement de nouveaux secteurs industriels au Canada. Le Parlement est un autre intervenant, étant donné l'important

rôle joué par le programme des RCE dans le cadre de la Stratégie nationale en matière de sciences et de technologie et des diverses activités relevant d'Industrie Canada. Le public canadien peut lui aussi être considéré comme un intervenant puisque, comme on le sait déjà, les résultats ont d'importantes répercussions sur l'économie et sur la qualité de vie des Canadiens. Par ailleurs, les résultats de la recherche influencent souvent l'élaboration des normes, politiques et règlements internationaux, se répercutant ainsi sur des personnes et des organismes à l'extérieur du Canada.

Objectifs du programme

Le programme des RCE vise à mobiliser les chercheurs canadiens des milieux universitaires, privés et publics en vue du développement de l'économie nationale et de l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Le programme des RCE accomplit sa mission en investissant dans des réseaux de recherche nationaux qui satisfont aux objectifs suivants :

- Stimuler la recherche de pointe, fondamentale et appliquée, et concurrentielle sur le plan international dans des domaines essentiels au développement socioéconomique du Canada:
- Former des chercheurs de calibre international dans des domaines essentiels à la productivité et à la croissance économique du Canada, et les inciter à demeurer au pays;
- Créer des partenariats de recherche multidisciplinaires et multisectoriels de portée nationale qui intègrent les priorités de tous les participants en matière de recherche et de développement;
- Accélérer la communication des résultats de recherche au sein des réseaux et auprès des organismes canadiens en mesure de les exploiter au profit du développement socioéconomique du pays.

Structure de gouvernance

Les deux organes régissant le programme des RCE sont :

- le Comité de direction des RCE, qui se compose des présidents des trois organismes subventionnaires et du sous-ministre d'Industrie Canada;
- le Comité de gestion des RCE, qui se compose des directeurs généraux des trois organismes subventionnaires et d'Industrie Canada, du directeur, Politiques et relations internationales, du CRSNG, et du directeur du programme des RCE.

Section 4 : Résumé de l'évaluation et de la gestion des risques

Méthodologie

Dans le cadre de cette évaluation des risques, un risque désigne l'incertitude qui entoure les événements et les résultats futurs. Il s'agit de l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement ayant le potentiel d'influer sur l'atteinte des objectifs du programme.

L'élaboration du CVAR et de l'évaluation des risques est le fruit d'une collaboration entre le gestionnaire du programme, les administrateurs de programme et le vérificateur interne principal. Les risques sont réévalués continuellement pour tenir compte de tout changement important apporté au programme.

Les étapes de l'évaluation des risques consistent en : (A) l'identification des risques, (B) l'évaluation des risques (C) la documentation des principaux risques.

(A) Identification des risques

Le gestionnaire et les administrateurs du programme ont tenu une séance de remueméninges afin de dresser la liste de tous les risques importants qui peuvent être liés à ce programme. De plus, les résultats de l'évaluation des risques du CRSNG de 1998 qui avaient un lien avec le programme des RCE ont été examinés et évalués. Pour chaque risque identifié, une analyse préliminaire du niveau de risque (élevé, moyen et faible) a été effectuée pour déterminer les principaux risques qui pourraient nécessiter une analyse plus poussée.

(B) Évaluation des risques

La probabilité et l'incidence des principaux risques identifiés ont été évalués en fonction des définitions suivantes.

Définition de l'incidence

Niveau	Incidence	Dommages et responsabilités	Répercussions sur les opérations	Perte de réputation
3	Grave	 Perte ou divulgation de renseignements hautement délicats sur les clients ou le Conseil Perte d'éléments d'actif importants >250 000 \$ Préjudice grave 	 Interruption de tous les programmes essentiels >7 jours pour un nombre élevé de clients Objectifs non atteints dans une mesure importante Annulation de grands projets sans produits Perte de connaissances 	Perte importante de la confiance du groupe client Protestation du public relativement au retrait du ministre ou d'un représentant ministériel Protestation des médias relativement au retrait du ministre ou d'un représentant ministériel

			ministérielles clés	Critique sévère de la part d'organismes de révision
2	Modérée	 Perte ou divulgation de renseignements de nature délicate sur les clients ou le Conseil Perte d'éléments d'actif : de 50 000 \$ à 250 000 \$ 	 Interruption de certains programmes et services essentiels < 7 jours Retards dans le calendrier des grands projets Perte de certaines connaissances ministérielles Objectifs non atteints dans une certaine mesure 	 Une certaine perte de la confiance du groupe client Attention négative des médias Critique des groupes de révision
1	Faible	 Divulgation de renseignements personnels Perte d'éléments d'actif < 50 000 \$ 	Retards dans le calendrier de projets de moindre envergure	 Recul dans l'établissement de la confiance des clients Une certaine attention défavorable de la part des médias Certaines observations défavorables de la part de groupes de révision

Définition de la probabilité

Niveau	Probabilité	Description
3	Élevée	L'événement devrait se produire dans la plupart des circonstances.
2	Moyenne	L'événement devrait se produire à un moment donné.
1	Faible	Il est peu probable que l'événement se produise.

(C) Documentation des principaux risques

D'après les résultats de l'évaluation, les risques les plus importants et ayant obtenu la cote Élevée ont été identifiés et des stratégies d'atténuation de ces risques ont été élaborées. Un sommaire des résultats est présenté ci-après.

Principaux risques et stratégies d'atténuation connexes

Dans l'ensemble, on considère que le programme présente un risque faible. Voici les principaux risques dont ont fait état les résultats de l'évaluation :

Risque	Mesures d'atténuation
1. Risque financier ou associé à la gestion du	Le programme est géré conformément aux
programme	modalités établies.
	Les règlements, les politiques et les exigences
Veiller à l'établissement de bonnes pratiques	du programme ont été rendus publics (c'est-à-
financières et de gestion de manière que le	dire le Guide du programme).
programme soit bien géré.	Description détaillée des critères d'admissibilité
4	aux réseaux
Évaluation : risque faible	Description détaillée des critères de sélection
	Le Conseil d'administration des Réseaux
	approuve les états financiers annuels vérifiés.
	Vérifications internes du CRSNG
	Cadre stratégique sur les conflits d'intérêts
	Structure de gouvernance en place (comités de
	gestion et de direction des RCE)

Risque	Mesures d'atténuation
2. Risque d'utilisation inappropriée des fonds	Les réseaux sont administrés conformément aux
	règles et aux politiques d'un des trois
Évaluation : risque faible	organismes subventionnaires de même qu'aux
	règlements et aux politiques administratives
	propres au programme des RCE.
	Les réseaux sont gérés par un conseil
	d'administration qui doit faire rapport au Comité
	de direction des RCE.
	• Le personnel des RCE assure un suivi continu et
	périodique des réseaux.
	Les procédures financières pour le droit aux
	fonds et le paiement de ceux-ci à un réseau sont
	en place (ententes de financement et de réseau
	qui énoncent clairement les modalités de la subvention).
	Surveillance périodique et par rotation du cadre
	de contrôle des établissements bénéficiaires
	(universités).
	Surveillance continue des subventions et de leur
	administration après l'octroi
	Cadre stratégique sur les conflits d'intérêts

Risque	Mesures d'atténuation
3. Risque lié au financement de projets de	La sélection des réseaux est fondée sur une
recherche non pertinents	évaluation par les pairs ² afin de garantir
	l'intégrité du processus de sélection.
Évaluation : risque faible	 Les critères de sélection sont rendus publics et
	énoncés clairement.
	 Les réseaux sont soumis à des évaluations
	régulières par les pairs qui visent à examiner les
	progrès réalisés dans le cadre des projets de

² L'évaluation par les pairs désigne l'évaluation des projets de recherche par des experts impartiaux qui travaillent dans le même domaine que le candidat, qu'il s'agisse des sciences sociales ou médicales, des sciences en général ou du génie. Ce processus est reconnu et accepté internationalement et est appuyé par des lignes directrices et des procédures détaillées.

8 de 14

Risque	Mesures d'atténuation	
	 recherche, tous les trois ou quatre ans. Des données sur le rendement sont recueillies chaque année sur chacun des réseaux. Cadre stratégique sur les conflits d'intérêts Énoncé de politique des trois Conseils sur l'éthique de la recherche avec des humains 	

Risque	Mesures d'atténuation
4. Risque lié à la propriété intellectuelle	Les règles et les règlements sont énoncés dans l'entente de réseau.
Les programmes qui soutiennent des projets de recherche doivent tenir compte des questions relatives à la propriété intellectuelle : protection des résultats de recherche des différents chercheurs provenant de divers établissements et de leurs collaborateurs.	 Des lignes directrices à ce sujet ont été ajoutées au Guide du programme. Les politiques des universités régissent la propriété intellectuelle.
Évaluation : risque faible	

Risque	Mesures d'atténuation
5. Risque juridique Évaluation : risque faible	
Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)	Les règles et procédures en place sont conformes aux lois sur l'AIPRP (c'est-à-dire celles énoncées dans le Guide du programme).
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	Des rapports d'analyse environnementale doivent être présentés chaque année.
Responsabilité	Tous les réseaux ont une assurance responsabilité qui protège le centre administratif et les membres du Conseil d'administration. Les chercheurs sont assurés par leur établissement.

Risque	Mesures d'atténuation
6. Risque de ne pas atteindre les résultats prévus pour le programme	Le CVAR du programme repose sur les processus existants d'évaluation par les pairs et de surveillance du programme.
Évaluation : risque faible	 Les activités régulières de surveillance sont liées à la mesure continue du rendement et aux évaluations périodiques (tous les 5 ans). Les réseaux doivent remettre des tableaux statistiques annuels, des rapports intégrés annuels, des rapports d'examen de mi-étape et des rapports d'étape pour les demandes de renouvellement.

Risque	Mesures d'atténuation
7. Risque d'accumuler des fonds	Les dispositions relatives au cumul de fonds
Évaluation : risque faible	figurent dans les modalités et les procédures de sélection pour les nouveaux réseaux.

Risque	Mesures d'atténuation		
8. Risque d'un conflit d'intérêt	Structure de gestion en place : Conseil d'administration		
Évaluation : risque faible	Le personnel des RCE assure la surveillance et rend compte des résultats à la direction des		
Un conflit personnel peut parfois survenir lorsque de nombreuses personnes participent à un projet.	RCE.		

Risque	Mesures d'atténuation		
9. Risque d'un fardeau excessif imposé par	Un groupe de travail examinera régulièrement la		
l'établissement de rapports	mesure dans laquelle les données présentées		
Évaluation : risque faible	dans les rapports sont utilisées et tentera de simplifier si possible le processus d'établissement de rapports.		
La charge de travail relativement à l'établissement de rapports est très lourde dans le cadre de ce programme pour les réseaux et les chercheurs ainsi que pour la Direction du programme. Elle est suffisamment lourde pour remettre en question la rentabilité du programme ³ .			

³ Rapport d'évaluation de KPMG, p. 30. Les participants aux réseaux considèrent que l'établissement des rapports est « onéreux ».

Section 5 : Surveillance du programme et vérification des établissements bénéficiaires

Surveillance du programme

La surveillance des subventions, une fonction permanente de la Direction du programme des RCE, vise à s'assurer que les fonds des RCE servent à produire les résultats escomptés. Ces activités de surveillance sont liées à la mesure continue du rendement et les données recueillies dans ce contexte peuvent aussi servir aux évaluations périodiques effectuées tous les cinq ans.

Toutes les activités de surveillance et d'évaluation sont adaptées aux processus existants d'examen par les pairs et de surveillance du programme. Les principaux outils utilisés dans ce contexte sont : les tableaux statistiques annuels, les rapports intégrés annuels, les rapports d'examen de mi-étape, ainsi que les rapports d'étape pour les demandes de renouvellement.

La Direction du programme des RCE compile, révise et analyse les statistiques sur une base annuelle, rend compte des tendances au Comité de gestion des RCE et indique si les objectifs du programme des RCE sont atteints. Le rendement du programme fera l'objet d'évaluations sommatives tous les cinq ans.

De plus, c'est au conseil d'administration de chaque réseau qu'incombe la responsabilité globale de la gestion, de l'orientation et de l'administration financière du réseau, y compris l'approbation des états financiers vérifiés. Le Conseil d'administration doit rendre compte au Comité de direction des RCE.

Enfin, les activités de chaque réseau sont soumises à la surveillance générale du Comité de direction des RCE par l'entremise de la Direction du programme des RCE. Le personnel des RCE siège au Conseil d'administration et au Comité de gestion de la recherche de chaque réseau afin de s'assurer que les politiques et procédures du programme sont respectées.

Surveillance des universités canadiennes

Catégories de bénéficiaires

Les organismes admissibles au financement du programme des RCE sont les universités, les hôpitaux et les centres de recherches affiliés, ainsi que les établissements postsecondaires à vocation de recherche. Pour être admissibles au programme des RCE, les chercheurs et les organismes doivent satisfaire aux exigences générales d'admissibilité de l'un des trois organismes fédéraux subventionnaires. Un consortium d'industries est également admissible à une subvention en vue d'administrer un réseau.

Les subventions de recherche ne sont pas versées directement aux chercheurs. Elles sont versées à des organismes, qui administrent les comptes de recherche au nom du programme des RCE. Ces établissements doivent disposer d'un cadre de contrôle adéquat.

La Division des finances (équipe des Examens et enquêtes), la Direction générale des services administratifs communs (CRSNG, CRSH⁴) et la Division des finances des IRSC vérifient périodiquement le cadre de contrôle établi dans les établissements bénéficiaires. Cette surveillance est exercée par rotation dans un cadre général d'évaluation des risques. Elle couvre également la gestion des subventions des RCE. De nombreux processus permettent la surveillance continue des programmes et des projets de recherche et l'administration des subventions après leur octroi.

Objectifs

Les visites visent à :

- passer en revue l'efficacité des politiques, des contrôles et des systèmes en place dans l'établissement afin de veiller au respect des politiques et des règlements des IRSC, du CRSNG et du CRSH et à ce que les fonds soient gérés de façon saine;
- passer en revue le cadre de contrôle adopté par l'établissement pour administrer les fonds des programmes de bourses des IRSC, du CRSNG et du CRSH et pour garantir que ces fonds sont administrés conformément aux lignes directrices des organismes subventionnaires;
- évaluer si les chercheurs obtiennent un soutien adéquat de la part des Services de recherche et financiers et disposent des outils nécessaires pour gérer de façon convenable et efficace leurs fonds de recherche;
- partager et à diffuser de l'information sur les lignes directrices et les attentes relatives à la responsabilité et à l'intégrité financières et scientifiques.

Processus de sélection pour les visites

Un cadre de travail axé sur les risques sert à sélectionner les établissements bénéficiaires qui seront visités. Un plan quinquennal est établi en fonction des réponses fournies à un questionnaire rempli par les établissements bénéficiaires et des renseignements recueillis par l'équipe des Examens et enquêtes. Le Bureau du Conseil approuve le plan.

L'équipe des Examens et enquêtes visite chaque année environ 12 établissements. Le calendrier de visites de tous les établissements est établi sur un cycle de cinq ans. Cela représente pour le programme des RCE une dépense annuelle de 42 000 \$.

⁴ Le CRSNG et le CRSH disposent de services adminsitratifs communs, dont la Division des finances qui se charge de supervis er les visites pour le compte des deux organismes subventionnaires.

Section 6 : Vérification interne

Chaque organisme participant dispose de sa propre fonction de Vérification interne. Celle du CRSNG se charge également du programme des RCE et de sa Direction.

Le CRSNG élabore actuellement un plan de vérification à long terme axé sur les risques. Il s'agira d'un plan quinquennal qui débutera en 2003-2004. L'élaboration du plan de vérification à long terme devrait être terminée d'ici décembre 2002. Selon le plan de vérification interne en vigueur pour 2002-2003, il n'y a pas de vérification prévue pour le programme des RCE étant donné que l'on considère qu'il présente un faible risque.

Plan de vérification à long terme

Le CRSNG a mis au point une méthode de planification détaillée pour la tenue de vérifications axées sur les risques concernant tous ses programmes. Le plan de vérification à long terme est élaboré de concert avec les membres de la haute direction et est fondé sur des critères de sélection détaillés ainsi que sur l'examen des documents pertinents.

Gestion des vérifications

Toutes les vérifications seront effectuées selon les normes de vérification généralement reconnues et conformément à la politique et aux directives du Conseil du Trésor. Elles seront menées par le vérificateur interne principal, mais l'on pourrait aussi faire appel à un vérificateur ou à un cabinet de vérificateurs indépendant.

Les vérifications sont habituellement effectuées en trois étapes : Planification, exécution et rapport :

L'étape de la <u>planification</u> comprend une séance d'orientation où sont précisés le mandat, la définition de l'énoncé de travail, la collecte de l'information et de la documentation, et l'élaboration du programme de vérification.

L'étape d'<u>exécution</u> consiste surtout en la mise sur pied d'un programme de vérification détaillé dans le but d'assembler des éléments de preuve à l'appui de l'opinion, des découvertes et des conclusions du vérificateur.

L'étape du <u>rapport</u> comprend l'analyse des conclusions, la formulation d'une opinion et les recommandations nécessaires.

Section 7 : Stratégie de rapport

Le Comité de gestion des RCE supervise la mise en œuvre du CGRR et du CVAR ainsi que toutes les autres exigences relatives aux rapports. Cela signifie que le Comité de gestion des RCE et le personnel de la Direction du programme des RCE doivent gérer la collecte des données, les examens du rendement et l'établissement des rapports sur les risques de façon continue. Le tableau qui suit indique les délais fixés pour la mise en œuvre et la présentation des rapports en 2002.

TABLEAU 7.1

Activité ou rappor ts	Responsable	Délai
Suivi de la mise en œuvre du CGRR et du CVAR et de l'établissement des rapports sur ceux-ci	Comité de gestion des RCE	Continu
Élaboration des définitions et des instructions devant accompagner les tableaux annuels	Direction du programme des RCE	Février-mars 2002
Établissement de la base de données et élaboration des protocoles de saisie des données et de contrôle de la qualité	Direction du programme des RCE et DSI	Printemps 2002
Présentation des rapports de 1999-2000 et 2000-2001 au ministre de l'Industrie	Direction du programme des RCE	Printemps 2002
Étude d'évaluation (tous les cinq ans)	CRSH et KPMG	Juin 2002
Présentation du CGRR au Conseil du Trésor	Direction du programme des RCE	Juin 2002
Présentation du CGRR au Conseil du Trésor	Direction du programme des RCE	Septembre 2002
Tableaux statistiques annuels	Réseaux	30 juin 2002
Saisie des données et contrôle de la qualité	Direction du programme des RCE	Été 2002
Rapport sur les conflits d'intérêts	Réseaux	30 septembre 2002
Rapports sur l'analyse environnementale	Réseaux	30 septembre 2002
Rapports intégrés annuels	Réseaux	30 septembre 2002
Présentation du rapport de 2001-2002 au ministre de l'Industrie	Direction du programme des RCE	Novembre 2002

Rapports de vérification interne du CRSNG

Tous les rapports de vérification interne du CRSNG sont présentés au Bureau du Conseil (qui fait fonction de Comité de vérification) et font l'objet d'un suivi par les membres de la direction. Après avoir été approuvés par le Bureau du Conseil, les rapports seront rendus publics dans les deux langues officielles tout en respectant l'esprit et la lettre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que les contraintes qui en découlent.